

Décembre 2004 - N° 33

Le Conseil Municipal
vous souhaite une
bonne année
2005

GRATTEPANCHE

L'édito du maire

L'année 2004 se termine ; elle aura été l'aboutissement du travail accompli les années précédentes même si elles ont été marquées par une certaine impatience. Les projets sont enfin réalisés avec les subventions espérées : une première tranche d'effacement des réseaux jugée satisfaisante, une rénovation réussie de notre salle communale, la réfection de la voirie rue d'Oresmaux avec quelques aménagements supplémentaires en prime, l'entretien du village confié au CAT de Cottency, assurant une régularité des travaux pour un coût raisonnable. A cela, il faut ajouter l'aménagement de la mare commencé grâce à l'intervention des membres du Conseil et de personnes bénévoles... Il en a été de même pour la rénovation de la Salle des Fêtes... Je tiens à remercier toutes les personnes qui se sont investies dans ces travaux.

Le projet éolien, qui a démarré voilà deux ans, suscite de vives inquiétudes attisées par une association extérieure plutôt virulente et colportant des affirmations en majeure partie non fondées. Je ne souhaite en aucun cas qu'elle puisse diviser notre population malgré des positions qui peuvent être différentes. Je vous rappelle que le dossier complet est disponible en mairie ; je suis à votre disposition pour vous recevoir afin de vous fournir toutes les précisions que vous êtes en droit d'attendre.

Notre carte communale, qui devait arriver à son terme en cette fin d'année, rencontre quelques difficultés suite à l'intervention de la Direction de l'Environnement appuyée par la Direction de l'Équipement. Le Conseil Municipal, refusant l'implantation d'importants lotissements, a validé son choix qui consiste en une extension raisonnée en bordure des voies existantes.

L'année 2005 sera consacrée à choisir, selon les décisions intercommunautaires, un nouvel horizon en fonction de vos attentes et des apports des différentes communautés. Nous ne devons pas nous tromper !

A toutes et à tous, je souhaite de joyeuses fêtes et une heureuse année 2005...

Maurice NAVARRE

Travaux sur les réseaux

Fin 2001, le conseil municipal avait décidé de relancer auprès de l'administration le projet d'effacement des réseaux électrique basse tension et téléphonique déjà envisagé en 1998. Depuis, la fédération départementale d'électricité de la Somme a repris en totalité les dossiers de ce type » explique Maurice Navarre, le maire de Grattepanche. « Le principal objectif consistait surtout à gommer du paysage une ligne moyenne tension qui coupe en deux parties notre village et dont l'aspect visuel n'est vraiment pas esthétique. »

La première tranche de travaux, qui est en cours, permettra justement de supprimer cette ligne, lorsque les finances le permettront.

Et si l'éolien dynamisait les finan-

ces communales... Placés sous la maîtrise d'ouvrage du syndicat intercommunal pour l'énergie dans la région Sud-Amiéens (SIER), les travaux concernent le centre du village et incluent la place de l'église où se trouvent aussi la mairie, l'école et la salle des fêtes. L'effacement des réseaux électriques et téléphoniques ont été confiés à l'entreprise CEGELEC de Rivery.

L'église mise en valeur

Un nouvel éclairage public en découlera, les nouveaux candélabres seront identiques à ceux déjà installés sur la commune lors de l'extension de la rue d'Oresmaux. « Pour la mise en valeur de l'église et de son environnement, des mâts en fonte avec lanterne seront installés sur la place de l'église et un éclairage

spécifique de l'édifice par spots sera installé. »

Pour effectuer cette première tranche de travaux, la commune a eu recours à l'emprunt. « Nous avons lancé un emprunt de 56 000 €, remboursable en vingt ans. Pour la seconde tranche, qui englobe la suppression

de la ligne moyenne tension, l'effacement des réseaux électriques et téléphonique et le déplacement du poste de transformation; elle verra le jour en fonction des finances de la commune. Et si le projet éolien pouvait aboutir et nous venir en aide... »

JEAN VIMEUX



Lorsque les hirondelles, celles qui font les printemps heureux reviendront, elles ne reconnaîtront plus le centre du village : les fils électriques et téléphoniques auront disparu du paysage.

Courrier
Picard

il va falloir
trancher !!!



LE COÛT

Effacement du réseau électrique :

60 740 € TTC

Participation SIER:

56 400 € Charge
communale: 14340 €

Effacement du réseau téléphonique :

24 546 € Entièrement à
la charge de la
commune.

Eclairage public :

40 398 € TTC

Subvention du

département : 7 248 €

Participation SIER:

11 846 € Charge
communale: 21 304 €

(TVA récupérable:
7 918 €)

Emprunt : 56 000 €
remboursables en vingt
ans.

La surprise des hirondelles

« Hé ! Où sont les fils sur lesquels nous nous perchions ? » se sont exclamées les hirondelles lorsqu'elles ont regagné leurs nids dans le centre du village. Disparus les fils électriques, absents également les fils téléphoniques qui ornaient si mal le cœur du village avec sa vieille église du XVI^e siècle et sa mairie-école. « La première tranche de travaux d'effacement des réseaux aériens est terminée » précise Maurice Navarre, maire de Grattepanche.

Un nouvel éclairage public a été mis en place : des candélabres modernes dans la rue principale. Quant au pourtour de l'église, il s'orne aujourd'hui de huit lampadaires à l'ancienne, du meilleur effet.

La municipalité en a profité pour mettre en place un éclairage spécifique qui permet l'illumination de l'édifice. Pour réaliser ces travaux, la municipalité a emprunté 56 000 €, remboursables en 20 ans.

Que les hirondelles se rassurent. Sauf ressources exceptionnelles, les fils électriques ou téléphoniques existeront encore un moment dans le reste du village.



Place de l'Eglise

Des « becs de gaz électriques » ont été installés dans le cœur du village : pas besoin d'allumeur de réverbères.

L'aménagement de la mare

Un vaste chantier automnal s'est installé durant deux bonnes journées autour de notre mare communale.

Les membres du Conseil ont retroussé leurs manches, accompagnés de quelques bénévoles, afin d'élaguer les saules et d'enlever les plantes aquatiques devenues envahissantes.

Ils ont permis ainsi d'économiser plus de 2000 euros sur le budget communal, selon le devis proposé.

Une opération menée par les Conseillers sera réalisée courant janvier pour clôturer la mare afin d'y installer confortablement cygnes, canards...

Toute aide extérieure sera la bienvenue...



L'entretien du village

Le Contrat Emploi Jeunes étant arrivé à son terme, le Conseil Municipal n'a pas souhaité pérenniser cet emploi... L'option de confier l'entretien à un Centre d'Aide par le Travail a été retenue. Sur les quatre centres contactés, finalement le CAT ADSEA 80 de Cottenchy a été retenu. Cette décision s'est révélée être la meilleure, au vu de la qualité des travaux réalisés, leur fréquence mais aussi sur le plan financier.

Un contrat ayant pour objet l'entretien des espaces verts et des plantations a donc été signé entre cette association et la Mairie. Le coût annuel comprenant les 12 tontes de l'ensemble des pelouses de 2 800 m² de superficie, la taille des haies et des buissons, le remplacement des fleurs et le traitement des abords, du cimetière et du terrain de basket s'élève à 4 450 euros.

Des interventions ponctuelles (balayage de la voirie pour 150 euros par exemple) peuvent être commandées selon leur emploi du temps.



Les objectifs du CAT consistent à tendre à une insertion professionnelle et sociale modulées, en fonction des capacités de la personne accueillie et à maintenir le potentiel de travail des personnes vieillissantes, afin de leur conserver le statut de travailleur.

La Commune est fière de pouvoir contribuer à cette mission.



Salle des Fêtes

2004 a été marquée par la...

RENOVATION DE LA SALLE DES FETES

- **ACHAT DALLES PLAFOND** 1 500 € T.T.C.
MAIN D'ŒUVRE
(Pose réalisée par le Conseil Municipal) 0 €
- **TOITURE**
COUVERTURE (Ent. CALLEGARI) 8 000 € T.T.C.
ARCHITECTE (SARL VOLUM) 700 € T.T.C.
SUBVENTION DGE - 2 000 € T.T.C.
RESERVE PARLEMENTAIRE - 2 800 € T.T.C.
CHARGE COMMUNALE 3 900 € T.T.C.
- **ABORDS**
ENTREPRISE MACONNERIE
(SARL LEMIERE) 5 600 € T.T.C.
- **PEINTURE INTERIEURE**
(CATY PEINTURES) 3 600 € T.T.C.
- **SECURITE**
BRANCHEMENT TELEPHONE 120 € T.T.C.
ALARME TYPE 4 360 € T.T.C.
VISITE ORGANISME AGREE 310 € T.T.C.

TRAVAUX A L'EGLISE

- **REMPLACEMENT GOUTTIERES**
(Ent. NOEL) 2 600 € T.T.C.

Com. de Com.

Le Conseil Municipal a déposé un dossier pour l'aménagement de la Place de l'Eglise jouxtant les bâtiments destinés à recevoir du public. Ce projet sera soumis dans le cadre du plan triennal FRDL 2005-2007 auprès du Trait Vert.

Les travaux envisagés comportent :

- la pose d'enrobé noir avec mise en place de barrières de protection pour les projecteurs côté salle des fêtes.

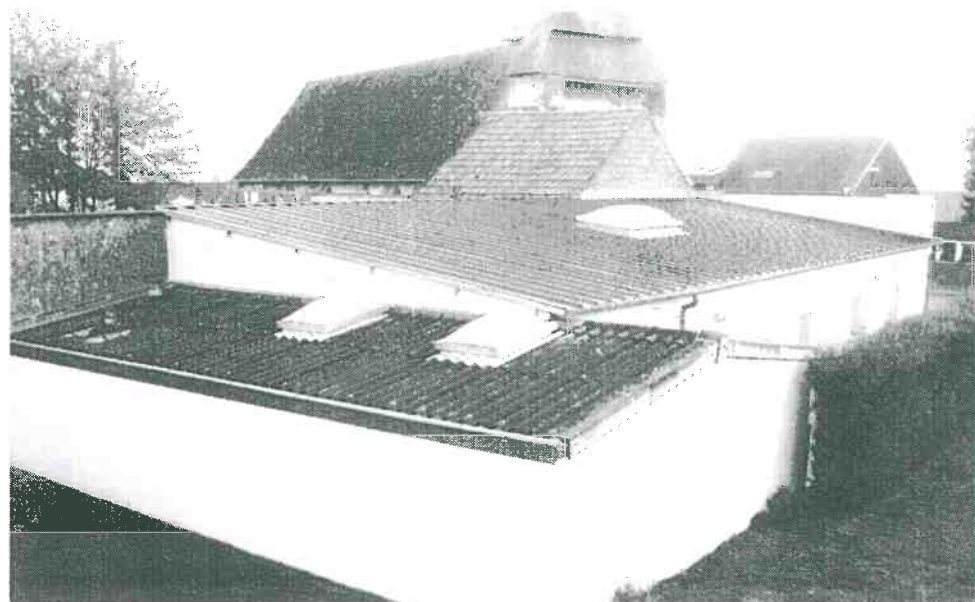
- L'aménagement des trottoirs longeant l'école, la mairie et l'église en béton lavé avec pose de barrières de sécurité pour la desserte de l'école par le bus scolaire.

- La création d'un accès pour personnes handicapées à la mairie.

- L'installation de barrières de protection à la mairie face à la Route Départementale.

- La création d'un passage piétons devant l'école pour la traversée des enfants et parents derrière le bus scolaire.

Cette opération devrait être une touche finale à cet espace qui constitue le cœur de notre village.



Sivom de Boves

AIDE SOCIALE

Les Services de Portage de Repas à Domicile permettent au bénéficiaire de se faire livrer un repas complet régulièrement ou occasionnellement.

Le système de téléalarme permet en cas d'urgence de bénéficier d'une intervention extérieure rapide. Un nouveau système apporte une grande vérification.

Le Sivom offre un service en qualité de prestataire ou de mandataire pour du personnel chez les personnes ayant besoin d'aide.

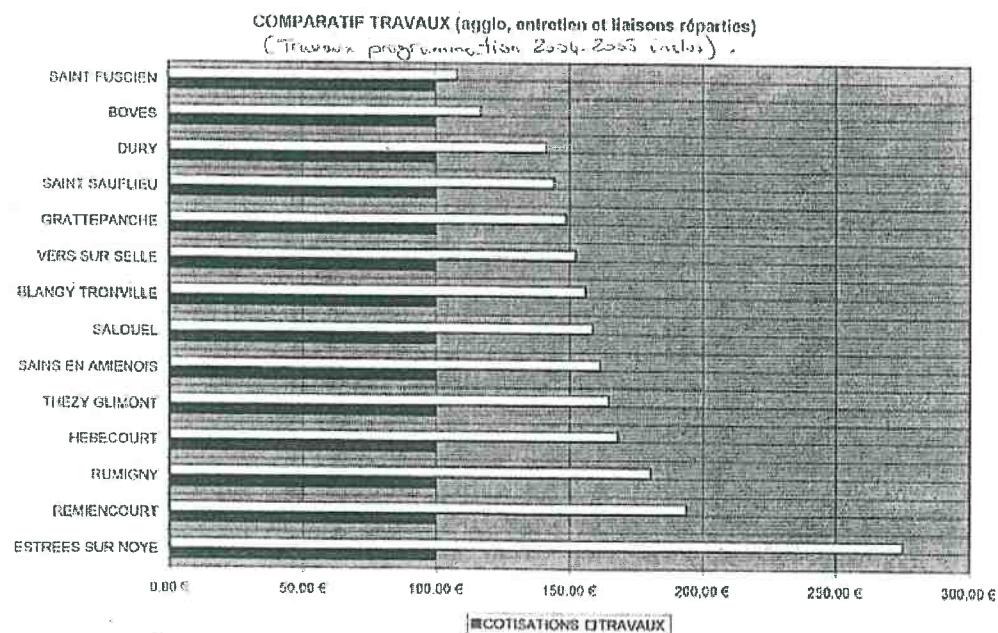
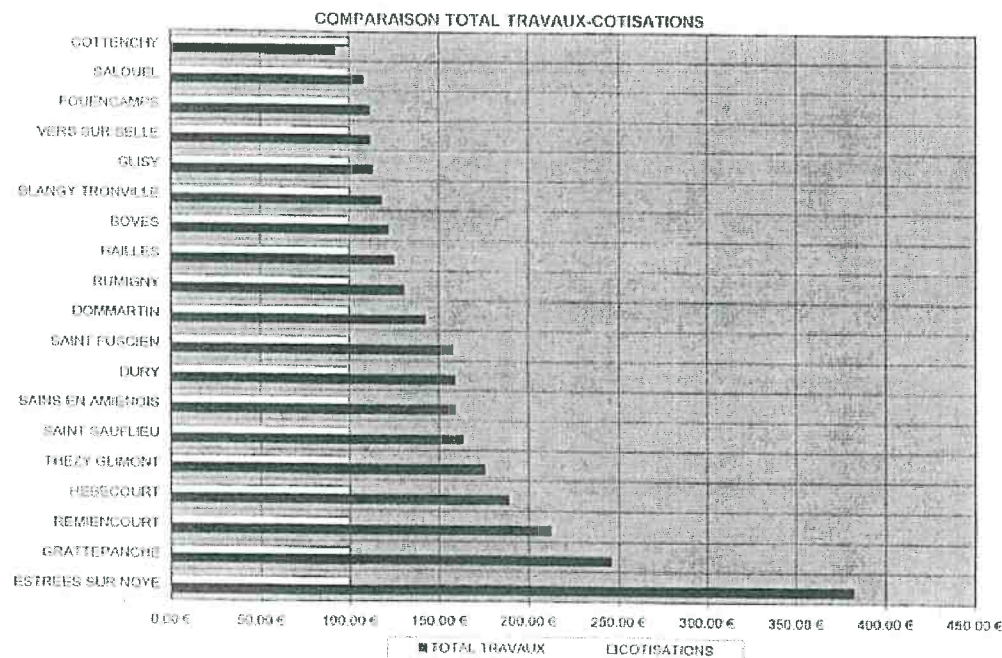
VOIRIE

IMPORTANT : Une modification des statuts est en cours. Elle prévoit notamment l'exclusion des liaisons intercommunales du tableau comparatif des travaux. Notre Commune parvient ainsi au cinquième rang alors qu'elle se situait en avant dernière position.

Cela va procurer un gain de temps sur la programmation et la réalisation de nos travaux de voirie. Une grande bouffée d'air !

Les travaux jugés urgents ont été réalisés Route d'Oresmaux sur ses parties urbaine et rurale.

Un grand soulagement car les risques d'accident menaçaient les usagers !



SIATP



Préfecture de la SOMME
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES
Service Santé-Environnement

Contrôle sanitaire des EAUX DESTINÉES À LA CONSOMMATION HUMAINE

Amiens le 11 août 2004

MONSIEUR LE MAIRE
MAIRIE DE GRATTEPANCHE
MAIRIE

80680 GRATTEPANCHE

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre suivant :
CONTROLE SANITAIRE PREVU PAR L'A.P.

ORESMAUX SAEP

Type	Code	Nom	Prélevé le : mercredi 12 mai 2004 à 12h35
Prélèvement	00041606		par : Patrick MAGNEZ
Unité de gestion	0245	ORESMAUX SAEP	Type visite : D2
Installation	UDI 001110	ORESMAUX UDI	
Point de surveillance	S 000002004	CENTRE SOURD	
Localisation exacte		CHEZ MR SOMMERMONT ETIENNE - GRATTE	
Commune		GRATTEPANCHE	

Mesures de terrain

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure supérieure

inférieure supérieure

inférieure supérieure

inférieure supérieure

CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

Température de l'eau	11,8 °C				25,00
RÉSIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION					
Chlore libre	0,04 mg/l				
Chlore total	0,10 mg/l				

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL DE LA SOMME, AMIENS 8001
Type d'analyse : D Code BSE de l'analyse : 00041616 Référence laboratoire : 41209H504-1763

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure supérieure

inférieure supérieure

inférieure supérieure

inférieure supérieure

FER ET MANGANESE

Fer total	<100 µg/l				200,00
-----------	-----------	--	--	--	--------

HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQUE

Benzo(a)pyrène *	<0,01 µg/l		0,01		
Benzo(b)fluoranthène *	<0,01 µg/l		0,10		
Benzo(g,h,i)perylene *	<0,02 µg/l		0,10		
Benzo(k)fluoranthène *	<0,01 µg/l		0,10		
Hydrocarb. polycycl. arom. (BUSEA)	<0,10 µg/l				
Indeno(1,2,3-cd)pyrène *	<0,02 µg/l		0,10		



Préfecture de la SOMME
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES
Service Santé-Environnement

PLT : 00041606 page : 2

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure supérieure

inférieure supérieure

inférieure supérieure

inférieure supérieure

OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M

Antimoine	<5 µg/l		5,00		
Cadmium	<1 µg/l		5,00		
Chrome total	<5 µg/l		50,00		
Cuivre	<0,01 mg/l		2,00		1,00
Nickel	<5 µg/l		20,00		
Plomb	<10 µg/l		25,00		

PARAMETRE AZOTES ET PHOSPHORES

Nitrate (en NO2)	<0,03 mg/l		0,50		
------------------	------------	--	------	--	--

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00041606)

Eau conforme, pour les paramètres analysés, aux limites et références de qualité fixées par le Code de la Santé Publique pour les eaux destinées à la consommation humaine. Dans le cadre des mesures VIGIPIRATE, il est nécessaire de maintenir une chloration de l'eau distribuée à une concentration minimum de 0,3 mg/l de chlore libre résiduel en sortie des réservoirs et de 0,1 mg/l en tout point du réseau de distribution, ainsi que d'assurer une surveillance renforcée des installations.

Pour le Directeur Départemental
l'ingénieur d'Etudes Sanitaires

Malgré les promesses tenues par le Président du Syndicat d'eau lors de la réunion déclenchée par le Conseil Municipal en notre mairie, les travaux liés au renforcement du réseau existant Rue de Saint-Sauflieu ne sont toujours pas programmés pour 2005. Il est à regretter que le Syndicat ait pu financer l'alimentation en eau de la ZAC d'Essertaux alors que cette réalisation d'ordre économique aurait pu être pris en charge par d'autres partenaires.

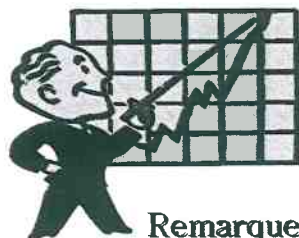
En attendant, les certificats d'urbanisme sont bloqués et les travaux prévus sur la voirie de cette rue ne peuvent être envisagés. Les membres délégués de notre Commune sont particulièrement révoltés !

Le budget...

Vous trouverez ci-dessous des extraits des délibérations de l'année 2004 concernant les finances locales.

1. VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES

Les Conseillers ont décidé de reconduire les taux appliqués depuis 1996.



- Taxe d'habitation : 14,00 %
- Taxe Foncier bâti : 16,00 %
- Taxe Foncier non bâti : 38,00 %
- Taxe professionnelle : 9,20 %

Remarque : Les Conseils Municipaux successifs n'ont pas augmenté les taux depuis 9 ans.

2. COMPTE ADMINISTRATIF 2003

Libellés	Réalisé 2003	A continuer	Totaux
FONCTIONNEMENT			
Dépenses	114 705,72	-	114 705,72
Recettes	129 420,67	-	129 420,67
Résultat	14 714,95	-	14 714,95
INVESTISSEMENT			
Dépenses	25 272,14	63 514,00	88 786,14
Recettes	76135,21	4 785,00	80 920,21
Résultat	50 863,07	- 58 729,00	- 7 865,93
RESULTAT	65 578,02	- 58 729,00	6 849,02



3. BUDGET 2004

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Charges à caractère général	40 546 €
Charges de personnel	12 240 €
Autres charges de gestion courante	58 847 €
Charges financières	4 240 €
Charges exceptionnelles	2 612 €
Virement à la section d'investissement	13 583 €
T O T A L	132 068 €

RECETTES

Impôts et taxes	47 485 €
Dotations, subventions et participations	63 581 €
Autres produits de gestion courante	6 100 €
Produits exceptionnels	290 €
Résultat reporté	14 612 €
T O T A L	132 068 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Programmes (Travaux et acquisitions)	27 409 €
Restes à Réaliser	63 514 €
Remb. Emprunts	9 678 €
T O T A L	100 601 €

RECETTES

Dotations et subventions	3 505 €
Restes à Réaliser	4 785 €
Résultat reporté	49 111 €
Affectation du résultat 2003	9 617 €
Virement de la section de fonctionnement	13 583 €
Emprunt	20 000 €
T O T A L	100 601 €

➔ Détail des programmes d'investissement

- Effacement Réseaux électrique et téléphonique	58 000 €
- Toiture Salle des Fêtes	8 093 €
- Aménagement Salle des Fêtes	5 800 €
- Aménagement Place	6 530 €
- Carte communale	12 500 €
T O T A L	90 923 €

L'accueil des nouveaux



Bienvenue

Le 26 novembre 2004, le Conseil Municipal s'était réuni au grand complet pour accueillir les nouveaux habitants. La population et les président(e)s des associations avaient été conviés et de nombreuses personnes ont participé à cette réunion qui permet chaque année de lier des amitiés durables.

Après les traditionnels discours, on s'est rassemblé autour d'un verre (ou deux) de Beaujolais nouveau et d'une assiette de charcuterie...

Une bonne idée...

Tout le monde en a convenu !!!



Voici les familles qui ont intégré notre village depuis un an :

- Mlle BARDET Héloïse et M. DUACHEUX Christophe
- M. et Mme BELPAUME Benoît et Corinne et leurs 3 enfants
- M. et Mme BONTE Jean-Pierre et leur fils
- M. et Mme BOUAUD Amar et Bertille et leurs 3 enfants
- Mme BOURSIER Sandrine et M. DECKMIN Dominique et leurs 2 enfants
- M. et Mme CARRE Hyacinthe et Juliette
- Mlle GAMBIER Isabelle et M. MALRAIN Sébastien
- Mlle GRARE Nicole et M. SCHNEIDER Sébastien et leur fille
- M. et Mme JABELIN Sylvain et Nathalie et leurs 3 enfants
- M. et Mme LEFEBVRE Jean-Paul et Chrystèle et leurs 3 enfants
- M. et Mme SOMMERMONT Jean-Michel et Catherine et leurs 2 enfants

La vie de la Commune

Naissances

- MORCHAIN Luna	Amiens	11/01/2004
- VITTE Océane	Amiens	22/01/2004
- GAFFET Charline	Amiens	27/02/2004

Décès

- SCELLIER Denise	Grattepanche	15/06/2004
- GOURGEOT Mauricette	Amiens	29/06/2004

Mariages

- DUCHEMIN Michel et DHELF Danielle	10/07/2004
- BURBAN Thierry et DEVISME Stéphanie	10/07/2004

Permis de construire et déclarations de travaux

PERMIS

- BUQUET Françoise	27/05/2004	Transf./Garage
- CARRE Hyacinthe	08/08/2004	Travaux/Hab.
- COQUET Nicolas	15/07/2004	Travaux/Hab.
- ROGER Antoine	11/10/2004	Abri

D.T.

- DUFLOS Daniel	19/04/2004	Vélux et clôture
- COMMUNE	15/09/2003	Toiture/S. des F.

Secrétariat de Mairie

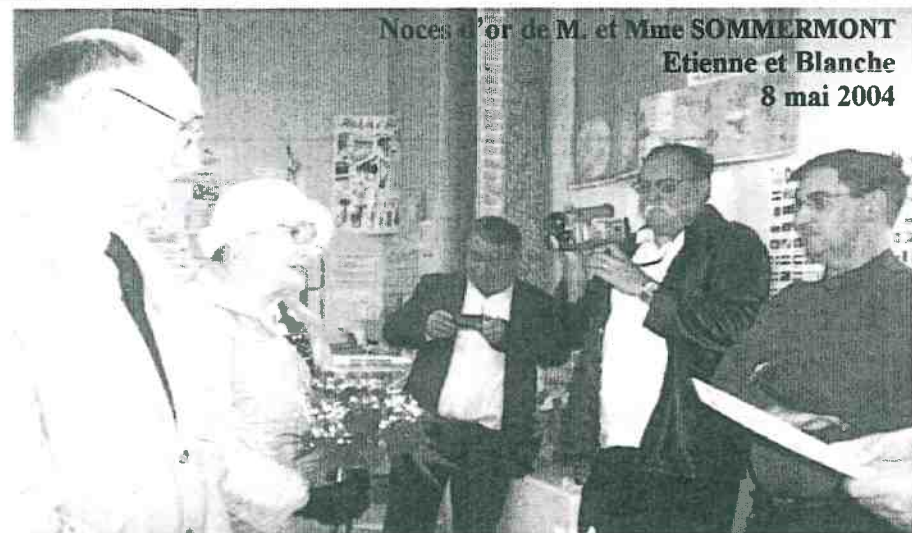
Les permanences ont lieu
les lundi et jeudi
de 17 H.30 à 19 H.

Tél. 03.22.42.08.18
Fax 03.22.42.09.10

Ramassage

Ordures ménagères : le jeudi
(sauf les 4 mai, 13 juillet et 9 nov.)

Encombrants : le 13 avril
et le 12 octobre



Au service de la personne âgée...

Le Pays du Trait Vert a mis en place le C.L.I.C. pour répondre à toutes vos questions sur les solutions pour le maintien à domicile.

Renseignements: 03.22.98.09.88
Mmes DUMETZ et FRANCIERE



Vous désirez vous rendre dans votre chef-lieu de canton le jour du marché?

Le Pays du Trait Vert a mis en place le Transport à la Demande.

Renseignements / réservations: 03.22.78.17.17
Mme Géraldine JANIN-TUFFIN

Le Syndicat Scolaire

Les effectifs

Pour l'année scolaire 2004 – 2005, 109 enfants sont scolarisés dans le regroupement pédagogique (dont 25 GRATTEPANCHOIS)

Maternelle	⇒ Hébécourt	→ 22 élèves
Grande Section	⇒ Hébécourt	→ 23 élèves
C.P. et C.E.1	⇒ Rumigny	→ 21 élèves
C.E.1 et C.E.2	⇒ Grattepanche	→ 24 élèves
C.M.1 et C.M.2	⇒ Rumigny	→ 19 élèves

La Cantine-Garderie

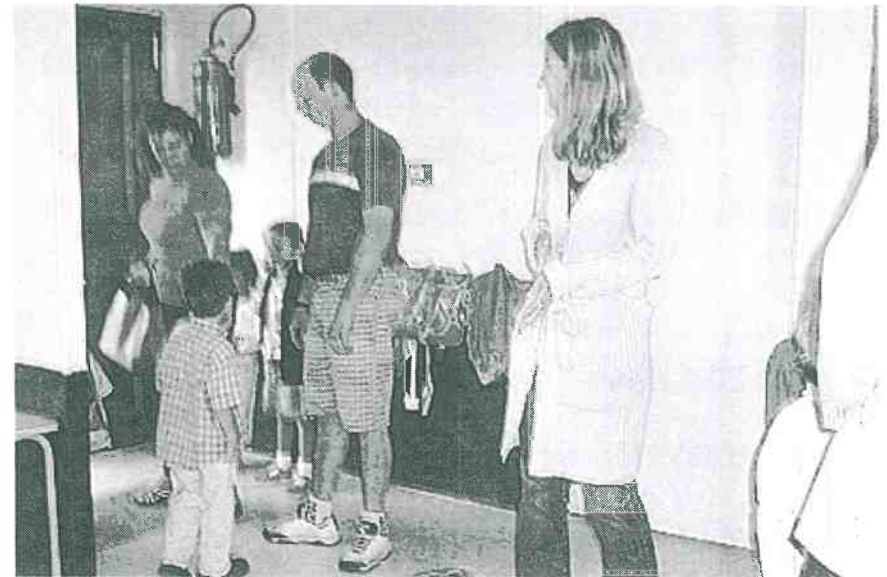
Le matin, une garderie est assurée à RUMIGNY, à partir de 7 H.30 et le soir jusqu'à 18 H.30.

La restauration est assurée dans les locaux de RUMIGNY.

60 à 70 repas y sont servis chaque jour...

Devant le nombre croissant d'enfants, deux services sont nécessaires.

Les services de cantine et de garderie sont assurés par les agents du Syndicat Scolaire.



Le secrétariat du Syndicat

**Une permanence est assurée tous les jours à la Mairie de Grattepanche de 9 h à 12 heures.
Vous pouvez nous contacter au ☎ 03 22 42 08 18 ou laisser un message sur le répondeur.**

Le Syndicat Scolaire

Le Centre Aéré

Chaque année, un centre aéré est organisé pour les 3 communes adhérentes au S.I.S. : Grattepanche, Rumigny et Hébécourt.

De nombreuses activités et sorties sont proposées ainsi qu'une semaine au camping « pour les grands ».

Cette année, le centre s'est déroulé à Rumigny sur le terrain scolaire.

75 enfants ont été accueillis :

- ⇒ 16 enfants résidant à Grattepanche
- ⇒ 27 enfants résidant à Rumigny
- ⇒ 26 enfants résidant à Hébécourt
- ⇒ 6 enfants résidant à l'extérieur

Les sorties du centre en 2004 :

Saint-Leu d'Esserant

Parc Saint-Paul

Thoiry

La Cité des Sciences

Parc d'attractions « Bellewarde »

455 repas ont été servis

159 heures de garderies ont été assurées

Les membres du Syndicat et moi-même, nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année et nous vous présentons ainsi qu'à vos proches, nos meilleurs vœux pour l'année 2005.

La présidente : Denise BOURNAZEL



L'école..... en

E-mail : ecole.grattepanche@ac-amiens.fr



2

0



0

4



Au programme

Violon, théâtre, atelier, bal costumé... et Bretagne... sans oublier orthographe, grammaire, conjugaison, math, sciences, géographie, histoire, informatique, piscine... Le train-train ordinaire, quoi !!!

Fête de l'école 2005

Elle se déroulera à Grattepanche le dimanche 19 juin 2005. Elle sera organisée en commun avec le Comité des Fêtes.

Réservez votre journée...



L'école se transplante à la mer...



Raconte-moi la mer

Quarante-sept enfants des classes de CE et de CM du regroupement pédagogique de Grattepanche, Rumigny, Hébecourt viennent de passer une semaine en classe de mer à Erquy (Côtes d'Armor). De retour dans leur école, après avoir visité le Mont Saint-Michel, l'aquarium de Saint-Malo, la Maison de la Rance... pêché à pied à Pléneuf et embarqué dans le bateau

des Sauveteurs en mer d'Erquy, ils exploitent aujourd'hui les connaissances accumulées. Lors de la fête de l'école, ils seront heureux de faire découvrir leurs travaux sur les ressources de la mer, le journal qu'ils vont éditer ainsi qu'un diaporama en phase de montage. Ils n'oublieront pas non plus d'alimenter le site Internet de l'école. Un magnifique voyage en Bretagne, avec beaucoup de souvenirs et le soleil.

Courrier Picard



Aquarium de Saint-Malo
01/04/04



La fête de l'école

<http://ac-amiens.fr/grattepanche>





**Barbecue, buvette, expo, danse, un monde fou... Même le soleil était de la partie !!!
Tout pour faire de cette fête une belle journée !!! Vivement l'an prochain !!!**



C'est chouette, l'école...

La fête locale



Rêderie, exposition de tracteurs

et de tableaux, animation musicale, buvette et jambon braisé...

Merci aux membres du Comité des Fêtes pour l'organisation parfaite !!!

Le Comité des Fêtes se renouvelle

Les Aînés ont été conviés à un goûter.

Noël 2004



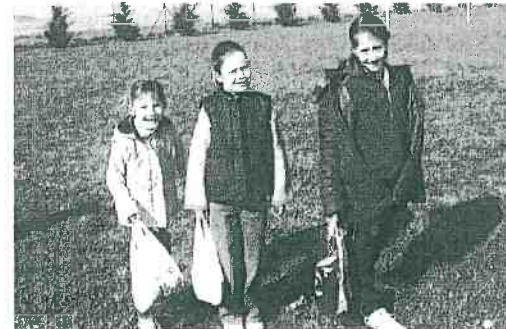
Le nouveau bureau



Puis, ce fut le tour des enfants du village.

Lundi de Pâques

Les enfants du village ont participé à une chasse à l'œuf organisée par le Comité des Fêtes... Matinée placée sous le signe du partage : œufs, cocottes, lapins, mais aussi poignées de mains ont été échangées pour la plus grande joie des petits et des grands !!!



Pluie d'œufs en chocolat au stade

Les cloches sont rentrées sous un beau soleil, ce qui n'a pas empêché une pluie d'œufs en chocolat de s'abattre sur le stade local, pour le

plus grand bonheur d'une quarantaine d'enfants. Une fois la récolte terminée (plusieurs centaines d'œufs et autres gâteries), tous les paniers ont été récupérés par les membres du comité des fêtes.

« Nous récupérons tout, puis nous distribuons à parts égales. Comme cela, chaque enfant, qu'il soit petit ou grand, repart avec la même quantité de friandises. » Heureuse initiative des adultes qu'aucun enfant n'a contestée !



Les aînés



Cette année, le traditionnel repas des Aînés s'était transplanté au « Coin de campagne » à Hébecourt...



Le voyage



C'est avec un grand plaisir que petits et grands se sont retrouvés le dimanche 29 août 2004.

En effet, ce sont quarante neuf personnes qui ont fait le voyage jusqu'au Parc ASTERIX pour passer une journée très agréable avec un temps clément au village des Gaulois.

Grands et petits n'ont pas regretté le déplacement et ont promis de revenir !!!

Remercions encore cette année le Comité des Fêtes qui a subventionné à 50 % le transport.





ASPEG



Après la remise à jour du livre « Grattepanche Village Picard » celui-ci a été édité à cinquante exemplaires. Quelques exemplaires sont encore disponibles. Vous pouvez vous procurer un exemplaire en Mairie, pour la somme de 10 €.

Calendrier des Randonnées

Dimanche 3 avril 2005
Dimanche 1 mai 2005
Dimanche 12 juin 2005

Hébécourt
Rumigny
Estrées-sur Noye

Dimanche 3 juillet 2005
Dimanche 18 septembre 2005
Dimanche 16 Octobre 2005

Saint-Saulieu
Grattepanche
Remiencourt

A la demande de quelques marcheurs, les Communes, en grande partie, ont changé les dates de leur randonnée afin de pouvoir visiter les villages dans une autre saison.

Suite à l'édition annuelle du bulletin de la Société Linnéenne Nord-Picardie un article de Monsieur DOUCHET a été rédigé dans à propos de la sortie botanique à Grattepanche le 24 mai 2003. Le but de cette sortie était de découvrir la végétation de la vallée Saint-Cyr ; une photocopie comprenant 90 espèces de plantes répertoriées lors de la préparation de la sortie a été distribuée aux participants.

Monsieur Douchet, grâce à son savoir et à sa grande gentillesse, nous a expliqué comment reconnaître une plante par rapport à une autre. Ce fut trois heures environ d'une balade des plus intéressantes qui nous a menés bien évidemment sur le larris.

« Les nuages sont très bas et nous regagnons le village sous une pluie fine. Une petite halte à l'entrée de la commune, exactement au panneau indiquant la localité. Nous sommes surpris de constater une terre nue dépourvue de toute végétation sur plusieurs mètres carrés.

L'emploi d'un herbicide ne fait aucun doute, à l'inverse du 2 août 2000 où une végétation abondante et diversifiée ornait ce bord de route pentu avec en vedette plusieurs spécimens d'une plante très rare de la famille des Lamiées. Regrettable pour la flore locale, il serait souhaitable que les autorités qui détiennent le pouvoir prennent des dispositions interdisant ces pratiques dans notre environnement. »

Extrait de l'article de M. Douchet qui se termine comme ceci :

« Malgré le temps incertain, cette sortie fut enrichissante et l'ambiance très cordiale. Les Grattepanchois peuvent être fiers de leur village, pour son histoire, son paysage et sa richesse floristique. »

N'OUBLIEZ PAS QUE VOUS POUVEZ VOUS JOINDRE A NOTRE ASSOCIATION
POUR UN MONTANT DE 5 € PAR AN EN TANT QUE MEMBRE ACTIF OU MEMBRE BIENFAITEUR

La Société de chasse

Président : Jean-Louis VASSEUR
Vice-président : Etienne SOMMERMONT

La société compte cette année 43 chasseurs...
...dont 19 de Grattepanche.
Le territoire compte environ 480 hectares chassables.

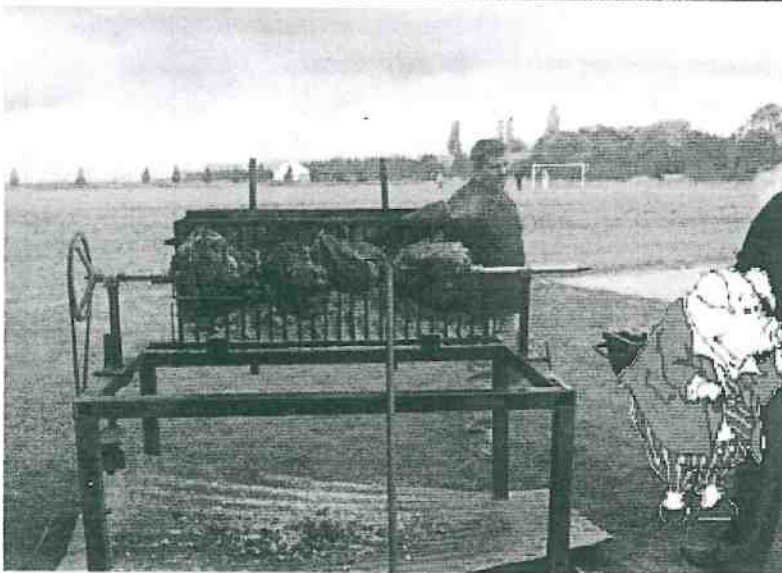


Comme nous le pensions, lièvres et perdreaux étaient au rendez-vous le jour de l'ouverture...

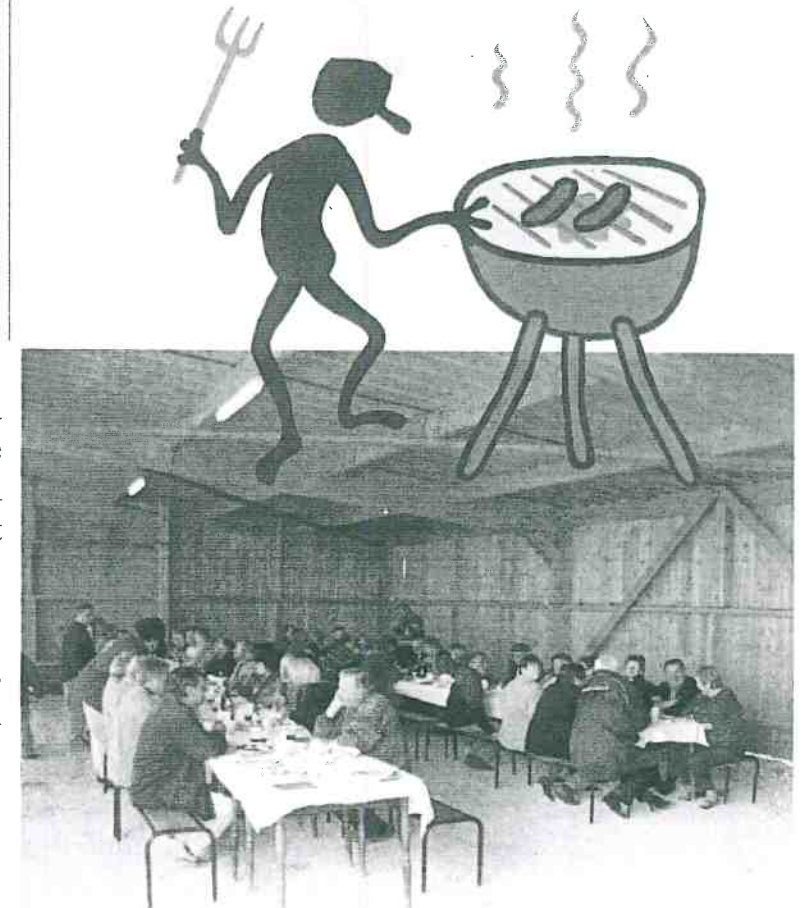


Le traditionnel repas « du cochon » s'est déroulé cette année sur le terrain de loisirs. Chasseurs et habitants étaient conviés.

Fin février, la société les réunira à nouveau pour un repas dit « du chevreuil » si messieurs les chasseurs ajustent leurs coups de fusil, évidemment...



Tous les ans, la Société organise un comptage au mois de mars pour estimer la population de gibiers en vue de la prochaine saison.



Chorale et contes à l'église...

SOIREE DU 28 MAI EN NOTRE EGLISE : Choristes du Chœur d'Arti-Show sous la direction de Christine Dargent, Conteurs : Simone Douchy, Pascal Roumozeilles et Muriel.



Un récital de qualité, une ambiance sympathique... Bref un ravissement ! Merci Thierry...

« Quand j'étais petit garçon, il n'y avait qu'une chaîne de télévision.

Elle était en noir et blanc, ses programmes étaient plus soft qu'aujourd'hui, moins violents, moins coquins....

Certains soirs, après une musique tonitruante, un monsieur très distingué, à la voix claire, venait avec ces mots s'inviter pour un moment dans le cercle familial :

« Bonsoir Madame, Bonsoir Mademoiselle, Chers Petits Enfants bonsoir. »

Certains soirs, « les petits enfants » devenaient des « petits amis », mais le spectacle de cirque qui suivait était tout aussi magique.

Cette émission s'appelait bien sûr : « La piste aux Etoiles » et Roger Lanzac était l'homme à la voix claire. Le rêve commençait. Quand j'étais petit garçon, pour tout vous dire, il n'y avait pas la télévision à la maison.

C'est chez mon grand-père que j'allais regarder la petite lucarne légèrement arrondie, en noir et blanc, d'un poste Ribet-Déjardins, que mon aïeul avait acquis fièrement en 1959.

Je n'étais pas le seul à faire la transhumance chez un voisin.

Les téléviseurs étaient rares, la convivialité plus à la mode, peut-être !... et l'écran magique réunissait les gens pour des soirées douces, simples et belles, remplies de joies, de bonne humeur, d'émotion....

Cette anecdote n'a que peu d'intérêt, j'en conviens ! Aujourd'hui, chacun rentre chez soi, s'enferme devant le petit écran. On regarde des émissions souvent sans grand intérêt. On reconnaît à peine son voisin !..., en tout cas, mieux vaut qu'il ne nous parle pas à 20h55... l'émission commence !! La vie a évolué ... C'est le progrès !

Toutefois, j'ai voulu vous la raconter pour deux raisons : premièrement, vous remercier d'être venus nombreux autour de nous, délaissant ce fameux petit écran, et deuxièmement, vous prouver, s'il en était besoin, que vous êtes tous prêts à écouter des histoires, à retrouver votre âme d'enfant. Ce soir, grâce au Chœur d'Arti-Show non plus. Je vous souhaite une soirée douce, simple et belle !

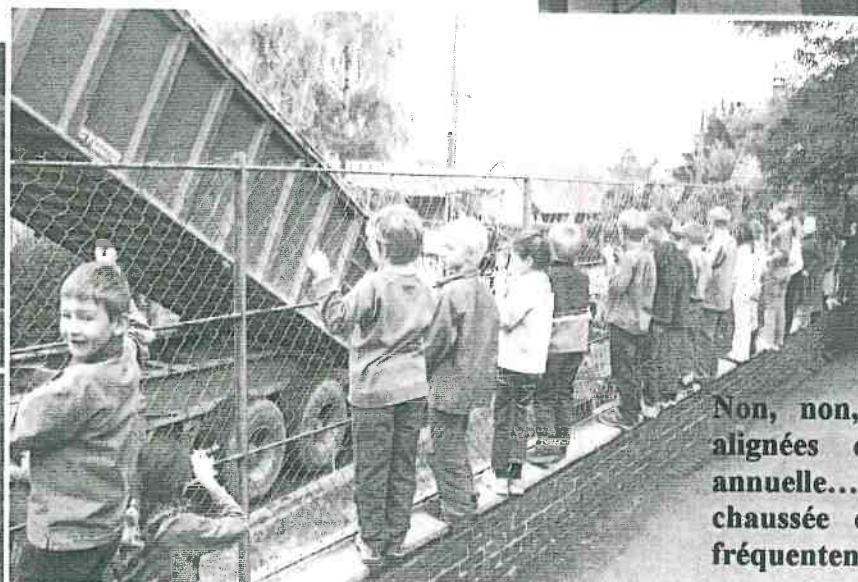
Vous entendez, au loin le Tourdion qui arrive ?

Ah ! au fait... Bonsoir Madame, bonsoir Mademoiselle, Chers Petits Amis, bonsoir ! »

Texte de Thierry Judenne

Insolite... Insolite...

Ce superbe bonhomme est l'œuvre de Sylvain et ses enfants qui ont réussi à amasser assez de neige sur le terrain de sport...



Non, non, ce ne sont pas des hirondelles alignées et prêtes pour leur migration annuelle... Les travaux de réfection de la chaussée ont fort intéressé les élèves qui fréquentent l'école de notre village !!!



Après la rénovation de la Salle des Fêtes, Denise et Betty ont réalisé un nettoyage d'automne pas superflu du tout...



Alignement de renards que la Société de chasse a dû abattre sur notre territoire...!!!!



GRATTEPANCHE

Courrier Picard

► Mardi-Gras n'est pas mort

Clémence et Clémence, deux copines adolescentes, ont voulu à leur manière célébrer le mardi gras. Elles ont fait le pari de se promener dans le village, déguisées en « paysans ». Sans quêter, sans frapper aux portes, juste pour le plaisir. Bravo les filles !

Protéger votre enfant, c'est sécuriser votre piscine



Au cours de l'été 2003, 25 enfants de moins de 6 ans sont morts parmi les 84 ayant été victimes de noyade accidentelle en piscines privées.

Afin de réduire le nombre de noyades de jeunes enfants, une nouvelle loi* a été votée.

Vos obligations :

Si votre piscine, enterrée ou semi enterrée, est située en plein air, vous devez l'équiper d'un dispositif de sécurité aux normes.

- Si vous faites construire une piscine, un dispositif conforme aux normes est obligatoire dès sa mise en eau, depuis le 1^{er} janvier 2004.
- Si votre piscine a été construite avant le 1^{er} janvier 2004, vous avez jusqu'au 1^{er} janvier 2006 pour l'équiper.
- Si vous louez votre maison, votre piscine devra être sécurisée dès le 1^{er} mai 2004.

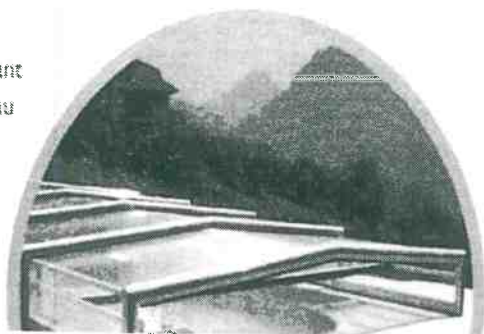
Un matériel normalisé pour équiper votre piscine :

- Une barrière (norme NF P90-306) souple ou rigide d'une hauteur d'au moins 1,10 m entre deux points d'appui, munie d'un portillon, de préférence à fermeture automatique.
- OU
- Une alarme sonore de piscine (norme NF P90-307) placée à la surface de l'eau ou autour du bassin.
- OU
- Une couverture (norme NF P90-308) souple ou rigide fermant le bassin : volet roulant automatique, couverture à barres, couverture tendue à l'extérieur des margelles, fond de piscine remontant.

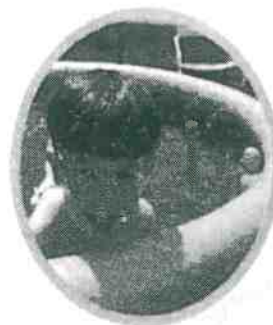
OU

- Un abri de piscine (norme NF P90-309) entièrement et convenablement fermé.

* cf. Loi du 3 janvier 2002 et décret d'application n° 2003-1389 du 31 décembre 2003



Piscine et...



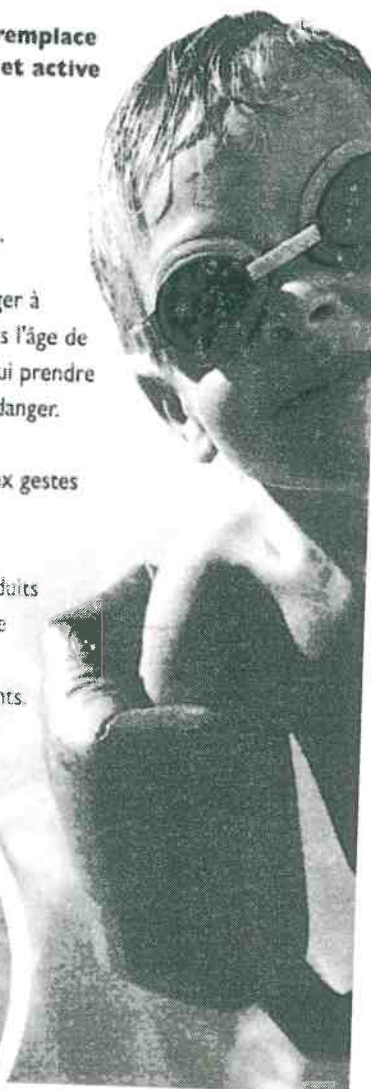
Votre enfant peut se noyer en moins de 3 minutes dans 20 cm d'eau, sans un bruit.

Un dispositif de sécurité ne remplace pas la surveillance constante et active des adultes.

Quel que soit le type de votre piscine, ne laissez jamais votre enfant tout seul et...

- Désignez un seul adulte responsable de la surveillance.
- Apprenez à nager à votre enfant dès l'âge de 4 ans et faites-lui prendre conscience du danger.
- Équipez votre enfant de brassards** ou d'un maillot de bain à flotteurs** ou d'une bouée** adaptée à sa taille dès qu'il est à proximité de la piscine.
- Formez-vous aux gestes qui sauvent.
- Posez à côté de votre piscine : une perche, une bouée et un téléphone pour alerter les secours le plus rapidement possible.
- Stockez les produits de traitement de l'eau hors de portée des enfants.
- Après la baignade, sortez tous les objets flottants** : jouets, bouées, objets gonflables et remettez en place votre dispositif de sécurité.

** achetez un équipement conforme à la directive EN 8566/CEE



... réglementation

Quand et comment agir ?

La victime respire-t-elle ? Regardez si le torse se soulève et essayez de sentir son souffle sur votre joue.

Deux cas sont possibles :

- **La victime respire.** Tournez-la sur le côté et alertez les secours.
- **La personne ne respire pas.** Commencez par deux insufflations (bouche-à-bouche). En cas de réaction (toux, mouvements...) continuez le bouche-à-bouche. Si elle ne réagit pas, faites des cycles de massage cardiaque et bouche-à-bouche pendant 1 minute (cf. au verso selon l'âge de la victime) et alertez les secours. Si possible faites alerter les secours par une autre personne et continuez les manœuvres jusqu'à l'arrivée des secours.

Dans les 2 cas, prévenez (ou faites prévenir) les secours dès la première minute.

Le bouche-à-bouche

Le principe est de faire passer dans les poumons de l'enfant de l'air frais contenu dans les voies aériennes du sauveteur.

Les règles à suivre :

- 1 La tête de l'enfant doit être renversée en arrière, sinon sa langue risque de boucher le passage.
- 2 **Eviter les fuites d'air :** chez le nourrisson, en appliquant largement la bouche ouverte à la fois sur son nez et sa bouche. Chez l'enfant, souffler dans la bouche, en pinçant les narines.
- 3 Pour être efficace, l'insufflation doit obtenir un début de soulèvement de la poitrine de la victime, sans excès.
- 4 La fréquence des insufflations est de 15 à 20 par minute.



A ce jour et suite à la parution du décret d'application de la loi sur la sécurité des piscines privées, quatre dispositifs de sécurité sont officiellement homologués : les barrières de protection, les couvertures rigides, les abris et les alarmes de piscine. Le distributeur d'équipement de sécurité a l'obligation de fournir un produit normalisé (J.O. du 01/01/04)

La marque NF atteste de la conformité du produit aux normes en vigueur. La Commission de la sécurité des consommateurs privilégie les barrières munies d'un portillon à l'épreuve des enfants. Elles constituent en effet un obstacle physique permanent entre l'enfant et la piscine. Ces équipements ne sont qu'une aide à la sécurité. Ils ne remplacent en aucun cas une surveillance rapprochée et constantes des enfants.

Pour plus d'informations sur les obligations des propriétaires de piscine, des constructeurs et installateurs de dispositifs, consultez le site de l'association française de normalisation (AFNOR) : www.afnor.fr

Vacances...

- Noël : du samedi 18 décembre 2004 au lundi 3 janvier 2005
- Hiver : du samedi 5 février au lundi 21 février 2005
- Printemps : du samedi 9 avril au lundi 25 avril 2005
- Vacances d'été : le samedi 2 juillet 2005
- Rentrée : le vendredi 2 septembre 2005
- Toussaint : du samedi 22 octobre au jeudi 3 novembre 2005
- Noël : du samedi 17 décembre 2005 au lundi 2 janvier 2006



Liste électorale

S'inscrire sur la liste électorale
est un droit... mais aussi un devoir

Centre d'information civique
242 bis Boulevard Saint-Germain
75007 PARIS

L'inscription sur la liste électorale est obligatoire pour pouvoir participer aux différents scrutins. Pour pouvoir voter à partir de mars 2005, la date limite d'inscription est le 31 décembre 2004.

Sont électeurs tous les Français et Françaises majeurs (Plus de 18 ans), jouissant de leurs droits civils et politiques et n'étant dans aucun cas d'incapacité prévu par la Loi.

COMMENT S'INSCRIRE ?

Il suffit :

- ⇒ Soit de se présenter personnellement à la mairie.
- ⇒ Soit de formuler sa demande par correspondance, sous pli recommandé.
- ⇒ Soit de donner un pouvoir écrit à un tiers (mandataire) qui procédera aux formalités d'inscription auprès de la mairie.

Remarque : Les jeunes gens ayant (ou qui auront) 18 ans au 31 décembre 2004 sont automatiquement inscrits sur la liste électorale.

Encore quelques infos...

Les associations présentes dans le village

Comité des Fêtes	BELPAUME Benoît	61, Rue de l'Eglise 80680 GRATTEPANCHE	03.22.95.67.16
ASPEG	ROGER Betty	460, Rue de Saint-Sauflieu 80680 GRATTEPANCHE	03.22.42.04.34
Chasse	VASSEUR Jean-Louis	23, Rue de Cagny 80680 SAINT-FUSCIEN	03.22.09.60.18
La Pigeonnière (Club de tir)	DEBOVES Christian	2000, Rue d'Estrées 80680 GRATTEPANCHE	03.22.09.51.81
La Pigeonnière (Ball-Trap)	GAFFET Richard	2000, Rue d'Estrées 80680 GRATTEPANCHE	03.22.09.51.81

Depuis le mois d'octobre 2004, notre Commune a opté pour une connexion Internet « haut débit »... Vous pouvez, lors d'une permanence de mairie, mettre au point votre C-V et l'imprimer, faire des recherches sur le PC que nous mettons à votre disposition dans la salle d'attente...

Nous avons une boîte de messagerie où vous pouvez nous laisser un mël : mairiedegrattepanche@wanadoo.fr

Attention aux faux agents EDF

De faux agents d'EDF se présentent, en ce moment, au domicile des personnes âgées du département de la Somme.

Sous prétexte de vérifier les installations électriques ils en profitent pour visiter les lieux et pour faire main basse sur de l'argent ou des objets de valeurs.

Les gendarmes rappellent que les agents des services publics sont titulaires d'une carte professionnelle qu'ils doivent présenter à toute demande.

En cas de doute, il vaut mieux ne pas laisser rentrer les visiteurs et appeler les services de gendarmerie en composant le 17.

Les personnes qui auraient été témoins de tels faits sont invitées à prendre contact avec la brigade de gendarmerie de Saint-Sauflieu



Syndicat Scolaire

Les prix des repas de la cantine et de l'heure de garderie ont été fixés par le Comité Syndical, à partir du 1^{er} janvier 2005 :

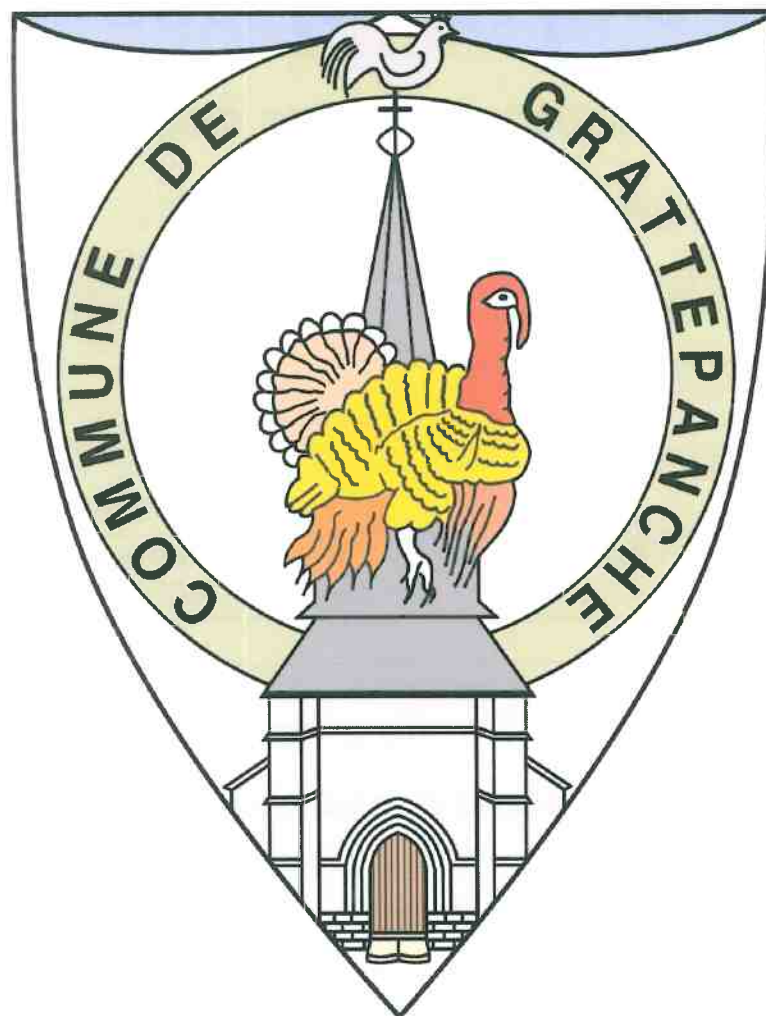
Repas Enfants : 2,87 €

Repas Adultes : 3,98 €

Heure Garderie : 0,80 €

Tél. Secrétariat ... 03.22.42.08.18

Tél. Garderie 03.22.42.09.65



BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

Rédigé par : ROGER Betty, BOURNAZEL Denise, HERMANT Eric, LEVERT Alain et
GOURGUECHON Francis

Sous la responsabilité de NAVARRE Maurice, Maire de la Commune de GRATTEPANCHE.